

**MINISTÈRE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DE L'EMPLOI**

Madame Christine LAGARDE
139 rue Bercy
75012 PARIS

Objet : proposition d'amendement
de la loi de finances ou de
décret en faveur de l'apprentissage.

Paris le 29 novembre 2010

Madame la Ministre,

En pleine campagne de prospection pour collecter des dons afin de mener des actions ou expérimentations innovantes dès 2011 en faveur de l'apprentissage, nous avons à plusieurs reprises été interpellés par des groupes éligibles au SRD souhaitant connaître la position du Ministère sur la possibilité de rendre déductible les montants des dons fait à notre fonds de dotation de la surtaxe payée à l'Etat pour celles qui n'atteignent pas le seuil des 3% d'apprentis dans leurs effectifs globaux.

Il s'agirait d'établir le même principe que pour l'ISF où les particuliers peuvent choisir librement d'investir dans des entreprises plutôt que de le verser à l'Etat.

Seules les entreprises ayant atteint ou dépassé le seuil des 3% pourraient alors bénéficier de la réduction d'impôt égale à 60% des sommes versées dans la limite de 5% du CA HT.

Ainsi notre fonds de dotation pourrait collecter des fonds plus aisément pour mener des actions et expérimentations, déjà finalisées, en faveur de l'égalité des chances, de la promotion et du développement de l'apprentissage en France, en laissant le choix aux entreprises de participer à certaines actions que nous proposons avec le suivi de l'utilisation de leurs fonds et des résultats que nous obtenons.

Pensez-vous que notre proposition puisse être retenue et qu'il soit encore possible d'amender la loi de finances ou de procéder par décret avant la fin de l'année ?

Nous vous prions de recevoir, Madame la Ministre, l'assurance de notre haute considération.



Jean-Marie DUSSEIGNEUR
Fondateur de France apprentissage